



Annexe 7 modifiée : Programme Pluriannuel d'investissements, opérations de renouvellement et calendrier de réalisation

Cf. Mémoire III – Projet technique de développement Offre finale du 18 mars 2024 et Mémoire IV – Offre en matière d'exploitation de l'aéroport Offre finale du 18 mars 2024

En cas de contradiction, les dispositions ci-dessous priment celles des mémoires mentionnés ci-dessus.

Cette annexe comporte deux volets :

- Les opérations de construction, qui comprennent une première phase de travaux (la « Phase 1 ») et une seconde phase de travaux (la « Phase 2 ») décrites dans le Mémoire III, qui constituent le Programme Pluriannuel d'Investissements ou « PPI ».
- Les opérations de renouvellement de niveau 5 de la NF EN13306X60-319-2001 (GER), décrites dans le Mémoire IV.

Le Programme Pluriannuel d'Investissements, en particulier le programme de construction constituant la Phase 1, a été élaboré en mars 2024 pour la remise de l'offre finale, sur la base des éléments du DCE disponibles et des autres documents transmis par le Concédant au cours de la procédure de passation.

1/ Opérations de construction Phase 1

Les opérations de la Phase 1 consistent en l'extension de la capacité de traitement de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour accueillir jusqu'à environ 45.000 mouvements commerciaux.

Contenu des travaux

Travaux Extérieurs côté piste

- ▶ Extension du nombre de postes avions côté piste *pour un total de 16 postes*
- ▶ Création d'un taxiway entre les voies de circulation W et N *et doublement du Taxiway Novembre*
- ▶ Modification des voies de desserte de l'aire de trafic
- ▶ Création d'une voie de desserte de l'aire de trafic T2
- ▶ *Maintien de la piste secondaire*

Travaux Extérieurs côté ville

- ▶ *Aménagement de 3500 places environ de parking voiture remplaçant et complétant des parkings existants*
- ▶ *Etude de parkings supplémentaires*
- ▶ Déplacement et réaménagement de la gare routière
- ▶ Déplacement et réaménagement de la dépose minute

Travaux de Bâtiments

- ▶ Création d'un bâtiment Jonction sur 2 niveaux pour assurer la liaison entre les 2 aéroports passagers existantes (Terminaux 1&2)
- ▶ Création d'un bâtiment Jetée sur 2 niveaux
- ▶ Création de passerelles de connexion Départ entre le bâtiment Jonction et les salles d'embarquement des Terminaux 1&2 et vers les salles d'embarquement du nouveau bâtiment Jetée.
- ▶ Création de passerelles de connexion Arrivée entre le bâtiment Jetée et la salle de livraison bagages du Terminal 1.
- ▶ Création d'un bâtiment billetterie pour la gare routière et d'un auvent afin de protéger les passagers au départ et à l'arrivée.
- ▶ *Etudes en vue du raccordement au Réseau de Chauffage Urbain.*
- ▶ Equipements :
 - 400Hz sur les postes avions
 - Escalators, ascenseurs
 - Comptoirs enregistrement
 - IT
 - Centrale énergie

Autres équipements financés par tiers investisseurs :

- ▶ Ombrières photovoltaïques sur parking voitures
- ▶ Bornes de recharge électrique pour parking voitures

Montants des travaux (valeur à la date d'entrée en vigueur de la Convention)

Bâtiments	
Modification de l'existant	9 775 553
Surfaces neuves	124 953 397
Etudes RCU	58 335
	134 787 286
Airside (18 postes avions=> 16 postes avion)	
Aire de trafic nouvelle	16 938 322
Reprise aire de trafic existante	6 079 186
Extension taxiway existant	3 769 972
Modification taxiway existant	3 098 396
Taxiway parallèle entre W et N	6 015 189
Boucle taxiway T2	2 521 216
Taxiway parallèle seuil 12	
Taxiway T1	1 876 377
	40 298 659
Landside	
Parking VL	11 424 349
Nouvelle gare routière	2 598 430
Dépose minute	709 616
Aménagement parvis	4 488 086
	19 220 480
Total Phase 1	194 306 425

Equipement Développement Durable Tiers Investisseur

Ombrières parking VL	15 000 000
Stations bornes recharge électrique	3 000 000
	18 000 000
TOTAL CAPEX	212 306 425

Le montant maximal des travaux actualisé à la date d'entrée en vigueur de la Convention, sur lequel s'engage le Concessionnaire au titre de la Phase 1 et de ses enveloppes de financement associées, est de 194 306 425€ après avenant 1. Il est basé sur la date prévisionnelle de démarrage des travaux telle que définie ci-dessous, laquelle date dépend, notamment, de la durée d'obtention des Autorisations Administratives.

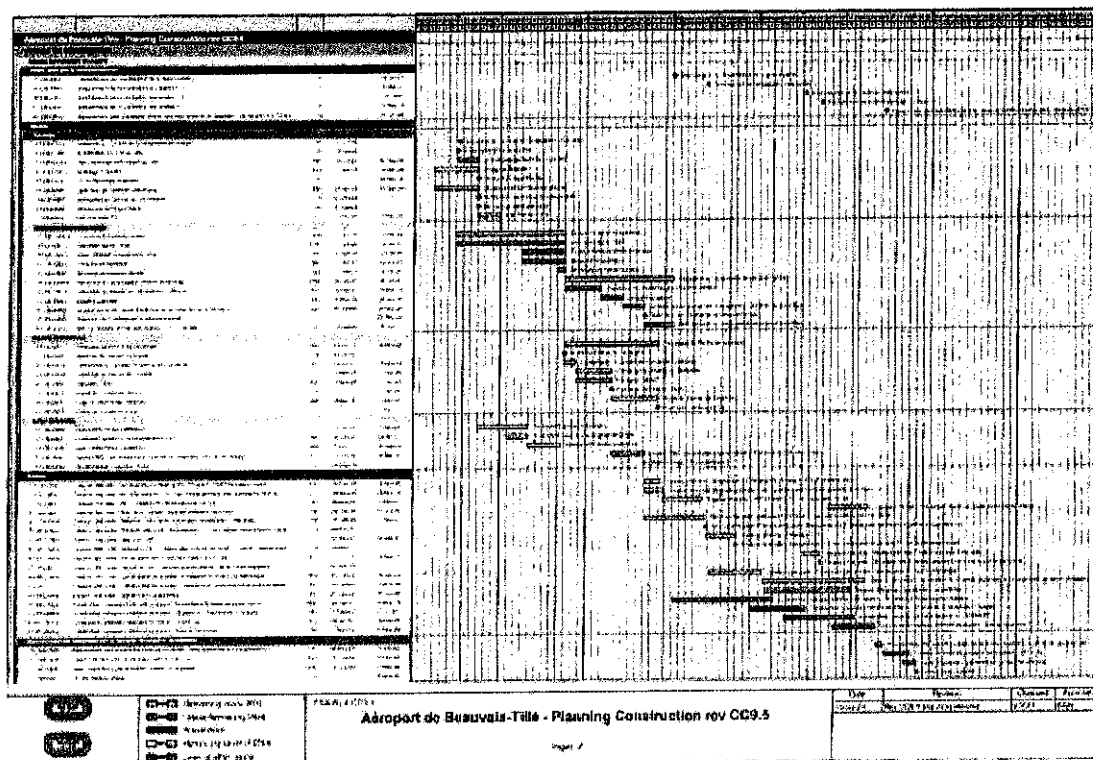
Si, un mois avant la date de démarrage des travaux de la Phase 1, le niveau d'inflation estimé jusqu'à la fin de la réalisation de la Phase 1 conduit à un dépassement des enveloppes de financement du montant nominal des travaux prévu ci-dessus disponibles pour la réalisation de la Phase 1, le Concessionnaire le notifie à l'Autorité Concédante et les Parties se réunissent, afin de rechercher une solution visant, sans modifier l'engagement financier contractuel du Concessionnaire, à permettre la réalisation de la Phase 1, tout en respectant l'équilibre économique de la concession. Cette solution peut être un ajustement du contenu des travaux de la Phase 1 et/ou un report en Phase 2 de certains travaux initialement prévus en Phase 1.

Calendrier des travaux

Le Concessionnaire notifiera au concepteur-constructeur un ordre de service de démarrer les travaux dès lors, principalement, que le Concessionnaire aura approuvé les études PRO du concepteur-constructeur, mis à la disposition du concepteur-constructeur le site d'implantation des travaux de la Phase 1, et que les Autorisations Administratives nécessaires à la réalisation des travaux de la Phase 1 (permis de construire et autorisation environnementale) auront été obtenues.

Les travaux de la Phase 1 seront achevés au plus tard dans un délai de quarante (40) mois à partir de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux par le concepteur-constructeur, cette date correspondant à la date limite d'achèvement des travaux de la Phase 1.

Le calendrier indicatif de réalisation des travaux de la Phase 1 figure ci-dessous.



Ce calendrier indicatif de réalisation des travaux de la Phase 1 prend en compte une période dédiée à l'obtention des Autorisations Administratives nécessaires à la réalisation de la Phase 1 (permis de construire et autorisation environnementale principalement), estimée à 2 ans.

2/ Opérations de construction Phase 2

Les travaux de la Phase 2 seront lancés et réalisés, si chacune des conditions suivantes est remplie :

- ▶ Les documents de planification aéroportuaire, d'aménagement du territoire et d'exploitation de l'aéroport de Beauvais Tillé permettent d'accueillir plus de 45.000 et au minimum 53.000 mouvements commerciaux, sans restriction administrative, réglementaire ou contractuelle qui s'imposerait au Concessionnaire ;
- ▶ Le trafic annuel de passagers commerciaux de l'aéroport atteint 7,5 millions de passagers sur 3 années calendaires consécutives ;
- ▶ Les financements nécessaires sont disponibles et ont été obtenus par le Concessionnaire, dans des conditions telles que la réalisation des travaux

est sans impact négatif sur l'équilibre économique de la Convention et sur le taux de rendement interne du Concessionnaire sur la durée de la Concession, tel que défini dans l'offre et figurant en Annexe 18.

Les opérations de la Phase 2 consistent en l'extension de la capacité de traitement de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour accueillir plus de 45.000 mouvements commerciaux et atteindre environ 53.000 mouvements commerciaux.

La Phase 2 correspond à un projet distinct et parfaitement autonome vis-à-vis de la Phase 1, et sa réalisation dépend de conditions extérieures au Concessionnaire (en particulier liées à une planification aéroportuaire) qui ne sont pas à ce jour certaines et restent à confirmer, s'il y a lieu, ultérieurement.

Contenu des travaux

Travaux Extérieurs côté piste

- ▶ Extension du nombre de postes avions côté piste
- ▶ Prolongement du taxiway parallèle vers le seuil 30
- ▶ Création d'un taxiway parallèle de desserte de l'aire de trafic

Travaux Extérieurs côté ville

- ▶ Création de 900 places de parking voitures, sous réserve de la fermeture de la piste 04-22 et déplacement de l'aéroclub
- ▶ Extension de la gare routière

Travaux de Bâtiments

- ▶ Extension de la capacité du tri bagages dans le bâtiment Jonction et relocalisation des bureaux du gestionnaire au nord du Terminal 1.
- ▶ Création d'un bâtiment Jetée 2 sur 2 niveaux

Equipements :

- ▶ 400Hz sur les postes avions
- ▶ Escalators, ascenseurs
- ▶ Comptoirs enregistrement
- ▶ IT
- ▶ Centrale énergie
- ▶ Ombrières photovoltaïques sur parking voitures
- ▶ Bornes de recharge électrique pour parking voitures

Montants des travaux (valeur réelle juillet 2023)

Travaux Phase 2	Montants (€)
<i>Bâtiments</i>	
Modification de l'existant	8 677 566
Surfaces neuves	32 329 489
	41 007 055
<i>Airside</i>	
Aire de trafic nouvelle	5 269 671
Reprise aire de trafic existante	3 290 364
Nouveau taxiway	6 172 452
Nouveau taxiway bypass	6 444 592
Taxiway parallèle seuil 30	8 489 712
Reprise accotements	640 024
	30 306 815
<i>Landside</i>	
Parking VL	2 857 800
Extension gare routière	1 155 000
Extension parking Bus	770 000
Réseaux & Aménagements	1 650 000
	6 432 800
Total Phase 2	77 746 670
<i>Equipements Développement Durable Tiers investisseur</i>	
Ombrières parking VL	5 000 000
Station bornes de recharge électrique	14 000 000
	19 000 000
Total CAPEX	96 746 670

Calendrier des études et des travaux

Les travaux de la Phase 2 seront achevés au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux par le concepteur-constructeur.

3/ Opérations de GER

Le programme de GER a été élaboré en mai 2023 et revu en décembre 2023, sur la base des éléments du DCE, de l'expertise du groupement attributaire en gestion d'infrastructures aéroportuaires et de la visite du site.

Les budgets de GER sont indicatifs et pourront être alloués librement d'une opération à une autre, mis à jour annuellement, en fonction des nécessités, des urgences et exigences opérationnelles et réglementaires.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Chaussées aéronautiques	30 000	30 000	30 000	30 000	14 535 700	30 000	30 000	30 000	30 000	5 370 500	30 000	30 000
Réseaux électriques	140 205	140 205	140 205	140 205	1 700 205	140 205	140 205	140 205	102 633	102 633	102 633	102 633
Aérogare Passagers	2 096 629	2 096 629	1 934 975	1 934 975	1 956 642	1 956 642	1 956 642	1 790 999	1 790 999	1 790 999	1 782 110	1 782 110
Autres bâtiments	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680
Véhicules	99 453	134 453	149 453	124 453	185 453	280 453	534 453	149 453	384 953	169 953	169 953	169 953
Extérieurs	948 392	948 392	948 392	948 392	948 392	948 392	948 392	812 364	812 364	812 364	812 364	812 364
TOTAL	3 374 359	3 409 359	3 262 706	3 237 706	19 386 072	3 415 372	3 669 372	2 945 129	8 521 129	2 956 740	2 956 740	2 956 740

	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
Chaussées aéronautiques	30 000	30 000	30 000	30 000	421 600	30 000	30 000	1 042 902	30 000	2 931 140
Réseaux électriques	162 633	102 633	102 633	102 633	102 633	242 133	242 133	242 133	238 300	738 300
Aérogare Passagers	2 057 504	2 057 504	2 169 265	2 169 265	2 122 598	2 122 598	2 122 598	2 047 253	2 047 253	2 040 586
Autres bâtiments	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680
Véhicules	138 953	555 453	99 953	101 261	84 690	532 690	284 890	128 190	100 690	75 690
Extérieurs	812 364	696 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
TOTAL	3 261 134	3 501 270	2 521 532	2 522 839	2 851 201	3 047 101	2 799 301	3 580 157	2 535 922	5 905 396

	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053
Chaussées aéronautiques	30 000	252 684	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Réseaux électriques	238 300	198 300	36 300	36 300	36 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300
Aérogare Passagers	1 270 586	1 270 586	1 231 733	1 231 733	1 203 399	1 107 066	1 107 066	1 103 866	1 103 866	670 533
Autres bâtiments	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680	59 680
Véhicules	75 690	110 690	115 690	105 690	125 690	75 690	115 690	75 690	75 690	0
Extérieurs	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	1 734 256	1 951 940	1 533 402	1 523 402	1 515 069	1 288 735	1 328 735	1 285 535	1 285 535	776 513